



 DÉPARTEMENT
 DE L'ISÈRE

Membres en exercice : 15
 Membres présents : 10
 Nombre de pouvoirs : 4
 Membres votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Champagnier s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence du Maire, Florent CHOLAT.

Date de convocation : 23 mars 2023

Présents : Florent CHOLAT, Elise BRALET, Jean-Paul JULIEN, Christine CAVARRETTA, Pierre-Alain MENNERON, Sarah AFENDIKOW, Benoît ROSSIGNOL, Lucie HARREAU, Pascal PERRIER, Hubert COLLAVET

Absents : Pascal SOUCHE (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Hervé ALOTTO (donne pouvoir à Christine CAVARRETTA), Carole ANDRIES (donne pouvoir à Jean Paul JULIEN), Nathalie BARON (donne pouvoir à Hubert COLLAVET), Brigitte ORGANDE

Secrétaire de séance : Elise BRALET

DEL2023_030 : Environnement - Convention d'éco-pâturage

Il est rappelé que l'éco-pâturage est une technique d'entretien naturelle des espaces verts. L'éco-pâturage utilise les animaux pour réaliser des travaux de débroussaillage et de fauchage.

La commune souhaite conventionner afin de mettre en place cette solution aux fins d'entretenir une parcelle de terrain difficile et accidentée aux abords de la salle Fraternité et le parc Velten.

Ce mode d'entretien se fait par des poneys et permet, via une gestion écologique, la préservation et le développement de la biodiversité.

Vu le projet de convention annexé ;

Considérant que certains espaces verts ont été identifiés où il serait souhaitable de mettre en place l'éco-pâturage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le recours à l'éco-pâturage pour assurer l'entretien de certains espaces verts communaux ;
- **D'approuver** les termes de la convention annexée ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des espaces verts par éco-pâturage avec la société Pension de l'étang, et toutes les pièces s'y rapportant.

Modalités de vote : 14 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
 Maire



Elise BRALET
 Secrétaire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
 Transmission en préfecture le : 31 MARS 2023
 Publié le 31 MARS 2023